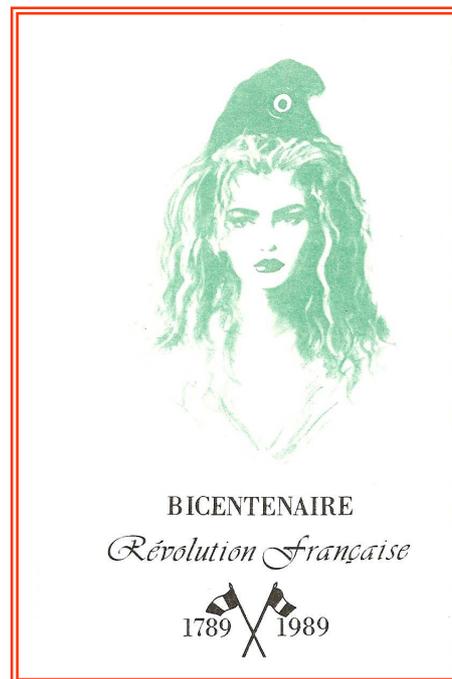


Le bicentenaire de la Révolution française 1789/1989.

Pour fêter le bicentenaire de la Révolution française, la population d'Eronnelle (l'association sportive USEP de l'école, l'association des chasseurs, le Conseil Municipal et les habitants) se mobilisa toute une année afin de présenter au public une évocation de la Révolution sous forme de tableaux, des cahiers de doléances jusqu'à la proclamation de la République le 22 septembre 1792 et l'exécution du roi en janvier 1793.

Ce projet nécessita des heures et des heures de travail : recherches de documentation afin de respecter la suite des événements, rédaction, mise en scène et répétitions hebdomadaires des tableaux, danses et chants, confections de costumes pour enfin en arriver à l'accueil du public, construction d'une scène et d'un chapiteau, préparation des repas

Cet investissement fut une réussite et tous les acteurs, apprentis comédiens et bénévoles gardent en mémoire cette journée.



Ci-dessous le travail que nous avons réalisé. Chaque tableau était introduit par un texte explicatif, dans une brochure, sur ce que nous présentions, texte (écriture noire) qui rappelait aux spectateurs les grandes étapes, à nos yeux, de la Révolution Française de 1789.

Quant au spectacle, j'ai choisi, arbitrairement, l'écriture rouge pour le conteur et la bleue pour les comédiens : les couleurs de Paris.

Tableau I : Un village à l'heure ancienne.

Paysans Paysannes Marquis Prêtre Collecteur d'impôts Gardes .

« Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objectifs principaux : **la Liberté et l'Egalité** »

1788. L'hiver rude détruit les récoltes. Pourtant le peuple est accablé d'impôts.

Les paysans représentent l'immense majorité de la population française. Il y a 350000 nobles pour 27 millions d'habitants. Ils supportent la justice seigneuriale et les droits féodaux. La justice seigneuriale est discrétionnaire et arbitraire. Les droits féodaux sont immenses et dominant tous les aspects de la vie sociale et économique.

Les impôts

-La taille : impôt sur la terre.

-La capitation : impôt par tête.

-Le vingtième : impôt sur le revenu ; il s'appliquait à tous les sujets.

-Le cens : rente payée au seigneur pour les sols.

-Le champart ou terrage : portion de fruits ou céréales due au seigneur pour les terres. Variable selon les régions 1/20 à 1/5.

-Les corvées : astreinte pour la réfection des chemins, des bois etc...

-Banalités : obligation de se servir des moulins, fours, pressoirs du seigneur.

Chaque aspect de la vie sociale étant contrôlé et monnayable, comme le droit de pêche, de pontonnage, de creuser des fontaines, de garenne, de colombier de feu et cheminée.

Le droit de chasse étant réservé exclusivement aux nobles, droit de blairée (pâtre sur les terres communales) droit d'assise (sur les animaux servant au labourage) droit de leyde (impôts sur les marchandises amenées aux halles et marchés).

-La dîme : elle était universelle, elle pesait sur les terres de la noblesse et sur les propriétés personnelles du clergé

-Impôts royaux : la gabelle

La conjugaison de plusieurs facteurs:

-Révolte paysanne pendant tout le XVII^{ème} siècle

-Mise en place de la toute nouvelle constitution des Etats Unis d'Amérique(1781).

-L'influence du milieu philosophique
conduiront à l'abolition de droits seigneuriaux.

Tableau II : les cahiers de doléances.

Paysans Paysannes.

Les hommes de 25 ans domiciliés et inscrits au rôle des impositions se réunissent dans les paroisses, villes et corporations afin d'exprimer leurs revendications. Il nous reste 40000 cahiers qui sont un exposé vivant des misères des villes et des villages. Ils réclament l'abolition des droits féodaux et une nouvelle répartition des impôts : établir une nouvelle égalité fiscale.

Les députés du Tiers et une partie de la noblesse se rejoignent pour réclamer une constitution pour lutter contre l'absolutisme. On compte sur le Roi Louis XVI pour trouver les solutions aux malheurs du royaume. Les cahiers, s'ils sont souvent une revendication locale sur tel ou tel usage particulier, ont été rédigés par des notables (bourgeois) mais la spontanéité et la maladresse des formules permettent d'affirmer que c'est bien la voix de nos aïeux qui a été entendue à Paris en 1789.

Tableau III : Les Etats Généraux ou le peuple prend la parole, le Tiers Etat se réveille.

Députés du Tiers Etat, Noblesse Clergé le Roi la Reine le Dauphin les gardes.

Qu'est-ce que le Tiers Etat ?Tout.

Qu'a-t-il été jusqu'à présent ?Rien.

Que demande-t-il ?A être quelque chose...(Siéyès)

Les trois ordres.

Le Tiers Etat : représente 96% de la population française. Ce sont des gens à talents : hommes de plume, avocats, négociants, banquiers, désireux d'accéder aux postes de commandement. Les postes à responsabilités étaient réservés à la Noblesse.(vénalité des charges).

La noblesse : elle souffre mal du pouvoir royal qui la réduit au rôle de courtisans, mais n'est pas prête pour autant à abandonner ses privilèges.

Le Clergé : il veut garder son rôle temporel et s'oppose à l'esprit philosophique, il veut garder également ses privilèges et rester religion d'état (contre les Juifs et les Protestants).

Le Tiers Etat entre en conflit avec les autres ordres, il veut des délibérations communes et par tête ? C'est une victoire du Tiers Etat. Les représentants prennent le titre de députés et forment L'Assemblée Nationale, qui le 9 juillet deviendra **L'Assemblée Nationale Constituante** dont la mission est de préparer une constitution pour le royaume.

Le Tiers Etat impose la souveraineté du peuple à la puissance divine du Roi et, par le serment du Jeu de Paume signifie que le pouvoir vient des représentants du Peuple et non « d'en haut », le Roi recevant son pouvoir de Dieu.

Tableau IV : la prise de la Bastille.
Les Gardes Nationaux le Peuple de Paris

*La Bastille, ancienne prison royale, symbole de l'arbitraire royal (lettres de cachet) est prise le 14 juillet 1789. Quand à Versailles, le duc de La Rochefoucault annonce la nouvelle au Roi: c'est une révolte ! dit le Roi.
Non, sire c'est une révolution !*

Tableau V : Nuit du 4 août. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

A Paris, la Bastille est prise. Dans les campagnes, il faut payer le champart et la dîme, le prix du pain reste élevé. Les paysans se soulèvent et réclament la suppression des droits seigneuriaux, de la dîme et la livraison des titres de propriété : c'est la grande peur. La nuit du 4 août, les députés de la Constituante, conduits par la haute bourgeoisie, inquiète de cette agitation paysanne qui menace la propriété foncière, donnent satisfaction aux ruraux en abolissant les privilèges : c'est la fin du régime féodal.

Le Roi, en opposant son veto, retarde la mise en application de ces décrets.

Tableau VI: le banquet.
Le régiment de Flandres le Roi La Reine Le Dauphin.

A Versailles, le régiment de Flandres, au cours d'un banquet acclame la famille royale, oublie la Nation, piétine la cocarde tricolore et arbore la cocarde noire.

Rappelons que : la couleur noire est celle de la maison d'Autriche, donc de Marie-Antoinette.

La blanche : la couleur de la monarchie.

La bleue et la rouge : les couleurs de la ville de Paris, d'où le drapeau tricolore qui symbolise l'union du peuple de Paris et de son Roi.

Tableau VII : la marche sur Versailles .

Les femmes du faubourg St Antoine, des halles, les Gardes Nationaux, le Roi, la Reine, le Dauphin.

La nouvelle des ripailles, la cherté du pain, les difficultés de ravitaillement, la crainte d'un coup de force des partisans du Roi, conduisent les femmes des quartiers populaires de Paris à Versailles pour ramener la Famille royale à Paris et mieux la surveiller.

« Elles ont ramené le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Tableau VIII : La fuite à Varennes.

La famille royale, les Gardes.

Le 14 juillet 1790, lors de la fête de Fédération, le Roi n'accepte que du bout des lèvres la Constitution. Le vote de la Constitution civile du clergé suscite des troubles dans le pays ; les nobles émigrent outre-Rhin, essaient d'organiser la Contre-Révolution. Le Roi décide de fuir à l'étranger. Reconnu, arrêté à Varennes, le Roi a trahi la confiance que le peuple avait encore en lui.

Tableau IX : La correspondance royale.

Le Roi, la Reine, le Dauphin, un Garde.

En octobre 1791, une assemblée nouvellement élue au suffrage censitaire (pour être électeur, il fallait s'acquitter de 5 à 10 louis de contribution par an) se met en place et prend le nom d'Assemblée Législative.

La guerre, pour Louis XVI, est un bon moyen pour rétablir son autorité. Les Girondins oublient l'état de la France et par idéal veulent exporter la révolution.

Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche et à la Hongrie, rejointe par la Prusse.

Tableau X : les Tuileries .

Les sans-culottes, la famille royale.

Suite aux trahisons d'un grand nombre d'officiers partisans de L'Ancien Régime qui passent à l'ennemi, les armées subissent une véritable débâcle.

L'Assemblée Législative proclame la Patrie en danger et en appelle à tous les citoyens. Le manifeste de Brunswick (général prussien) ne fait qu'exacerber les passions. Parallèlement à cette situation pour le moins inquiétante, et devant une certaine tiédeur de l'Assemblée Législative, les sections de Paris, composées de citoyens passifs (citoyens qui n'ont pas le droit de vote) exigent la déchéance du Roi, et, pour ce faire, remplacent les autorités municipales par une commune insurrectionnelle. Le 10 août 1792, pendant l'attaque des Tuileries, la famille royale se réfugie à l'Assemblée Nationale. La Commune Insurrectionnelle de Paris entend imposer à l'Assemblée la volonté du Peuple de Paris qui se traduit par l'internement et la déchéance de la Monarchie constitutionnelle.

Tableau XI : La République, Le calendrier révolutionnaire.

Les Sans-culottes, les Gardes.

L'origine des Sans-culottes date de cette époque. Rappelons qu'il s'agit du port du pantalon par opposition à la culotte au-dessus du genou que l'on portait sous l'ancien régime.

C'est aussi à cette époque qu'apparaissent les chants révolutionnaires : la Carmagnole, la Marseillaise, le ça ira.

*Par la victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, le territoire national est sauvegardé. Le 21 septembre, la rupture avec tout ce qui symbolise l'Ancien Régime est consommée par la proclamation de la **République, Une et Indivisible**. Ce sera la première assemblée qui prendra le titre de **Convention**, et sera élue au suffrage universel (les femmes en étant écartées, il faudra attendre la Libération en 1945).*

*Un nouveau calendrier, en rupture avec le calendrier grégorien prend effet le 22 septembre 1792 : c'est le 1^{er} vendémiaire An I de la **République**.*

Tableau XII : La confession de la Reine.

La Reine, son confesseur.

Partie récréative.

Tableau XIII : Exécution de Louis XVI.

Le Roi, le bourreau, les Gardes, le peuple.

La découverte de la correspondance entre Louis XVI et les émigrés, pendant le procès, amène les députés à voter oralement la mort du Roi par la guillotine (387 voix pour l'exécution, 317 voix contre).

*Avec l'exécution de Louis XVI, la **République** naissante doit s'imposer*

-sur le plan intérieur, face aux menées contre-révolutionnaires.

-sur le plan extérieur, face à l'Europe qui se coalise afin d'éviter une contagion qui, à leurs yeux, remet en cause leur pouvoir.

Le spectacle

Conteur : En 1989, le Conseil Municipal d'Eronnelle considérait qu'il était du devoir de tous les Français de célébrer dignement l'anniversaire d'une date qui marqua l'émancipation de la Nation Française.

Nous voici donc rassemblés pour commémorer le bicentenaire de la Révolution Française. Nous allons, à travers quelques tableaux, tenter de faire revivre quelques moments forts de cette période.

Tableau I : Un village à l'heure ancienne.

1788, le Peuple est accablé d'impôts. Le collecteur d'impôts se trouve dans notre village.



Acteurs jouant les rôles
de paysans et paysannes.

-Alors, Monsieur le Marquis, comment s'est passée cette année ? Apparemment pas trop mal, j'espère ! Vos paysans ont l'air bien portants.

-Ah, monsieur le collecteur, que ne faut-il point entendre, celui-ci a fait une mauvaise récolte, celui-là a perdu sa vache. Enfin ! si on les écoutait, qui paierait les impôts dont le Roi a tant besoin ?.

-Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient, Monsieur le Marquis. Mais passons aux choses sérieuses !

-Toi, comment t'appelles-tu ?

-Jean Poilly, Monsieur le Collecteur, mes respects, Monsieur Le Marquis.

-Jean Poilly, nous disons donc: tu as acheté 100 livres de sel au grenier royal. Cela te coûtera donc 11 livres.

-J peux faire remarquer que 100 livres de sel c'est plus qu'il m'en faut, j'n'ai pas besoin de tant !

-Tais-toi mécréant ! Où préfères-tu que j'envoie mes gabelous fouiller ta maison pour voir s'il n'y aurait quelques morceaux de lard ou de beurre salé avec du sel de contrebande !

-C'est pas moi, c'est tchot Louis qui fait de l'contrebande !

-Nous allons donc vous mettre d'accord, ce sera donc 11 livres pour toi, 11 livres pour Louis, au suivant !

-Ah, Pierre, la récolte a été bonne cette année ?

-Ah ! mon Dieu ! avec l'hiver qu'on a eu, il a plu tout l'temps, on n'va mêm' pas récolter c'qu'on a s'mé !

-Nous ne sommes pas là pour entendre tes jérémiades !

-Monsieur le Marquis, à combien de gerbes estimez-vous la récolte ?
 -C'est de la bonne terre à froment, bien exposée, on peut récolter 2000 gerbes.
 -Donc Pierre, tu voudras bien mener au château les 200 gerbes qui reviennent à monsieur le marquis, la semaine prochaine.
 -Et toi, Paul ? Tu dois au titre de la taille 4 livres.
 -C'est trop, Monsieur le collecteur, comment j'vais faire pour nourrir m'famille ? J'ai six enfants, m'femme n'attend un septième J'n' gagne que , on va mourir de faim !
 -Et ton Roi, tu n'as pas pensé à ton Roi ? Qui va payer les armées ? Qui va payer les dépenses de l'état ? Tu ne penses donc qu'à te plaindre ? Tu n'as point de reconnaissance envers ton Roi, que voilà de mauvais sujets ! Tu as 8 jours pour réunir la somme, sinon je te condamnerai à 8 jours d'emprisonnement et à 15 jours de corvée.
 -Mais, Monsieur le marquis, que va-t-on d'venir ? Y nous, rest' pu qu'à mendier not' pain !
 -Voyons notre affaire Monsieur Le Curé !
 -Henri, tu possèdes bien une vache, 2 cochons et 7 porcelets, 6 poules, 7 lapins, 3 pommiers, 1 poirier, plus quelques légumes ? Eh bien, soit, sous huitaine, les envoyés de Monseigneur l'Evêque te rendront visite. Tu voudras bien payer en nature, à savoir, 1 porcelet, 1 poule, 3 setiers de pommes et 1 setier de poires. Cela vous convient-t-il, Monsieur le Curé ?
 -Je pense que voilà une sage imposition !
 -Mais, avec la taille, la gabelle, le champart, que va-t-il me rester pour vivre ?
 -Tu ne voudrais tout de même pas aller en enfer ta famille et toi ? C'est pour le bien de Monseigneur l'Evêque, voyons ! Que voilà des personnes de mauvais esprit !
 -Voyez, Monsieur le Marquis, cela s'est fort bien passé, ils se plaignent, mais ce sont de braves gens, il faut savoir les prendre, voilà tout.
 -Allons au château, Monsieur le collecteur, le dîner nous y attend. Si cela vous dit, nous pourrions chasser sur mes terres, le gibier ne manque pas.
 -Que voilà une matinée épuisante !
 -Ca peut pas durer, on crève de faim, faut espérer que ça va bientôt finir !
 -C'est ben vrai, on dit qu'le Roi va convoquer les Etats Généraux !

Tableau II : Les cahiers de doléances .

Conteur.

Malgré ce que nous venons de voir, les caisses de l'état sont vides, aussi Necker, ministre du Roi Louis XVI, a-t-il pensé à imposer la classe des privilégiés, la noblesse. Naturellement, celle-ci est hostile à cette réforme, le Roi a donc décidé de convoquer la réunion des Etats Généraux. A travers toute la France, on rédige les cahiers de doléances que l'on enverra à Paris. Sur la place du village, les paysans sont rassemblés pour exprimer leurs doléances.

-Qui c'est qui va écrire à not' bon Roi ? Allez, vas-y t'hot Louis, y'a qu'toi qui sais !
 -On vote pour savoir si tout l'mond est d'accord !
 « Aujourd'hui, le 18 mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparus en l'auditoire de ce lieu, par devant Nous, les Habitants du village. »
 -Qu'est-ce qu'on y met ?
 -Alors ? Qu'est-ce qu'on y dit à not' bon Roi ?
 -Mets-y que les impôts royaux y sont trop lourds, il faut les répartir sur les trois ordres !
 -Et pis, écris aussi que le champart est un droit odieux, on peut pas enlever la moisson avant que ces messieurs du château soient venus choisir ! L'temps que j'passe à l'conduire à s'grange, j'peux pas rentrer mes 3 ou 4 beigneux !
 -Tiens, mets y aussi que le prix du sel, est exorbitant, il nous coûte 11 livres par an. Le pauvre y paie autant qu'l' riche ! On paie plus qu'on consomme !
 -Pourquoi y'a-t-il tant de maisons religieuses si riches et si inutiles à l'état, pourquoi pas vendre tout ça ? Avec cet argent, on aura payé les dettes de l'Etat et le Roi, il aura ses caisses pleines.
 -Ecris aussi que c'est pas dans la justice du Roi de voir dépérir son peuple !
 -Oui, y n' paient presque pas d'impôts, y font rien, restant chez eux sans même vouloir servir !
 -Oui, le clergé et la noblesse sont inutiles
 -Dis-y que not' village, il est dans la misère. On travaillait la laine pour Abbeville, je gagnais 8 à 9 sols par jour, ma

femme, la moitié, on avait de quoi acheter du pain. Depuis 2 ans, le marchand de laine ne peut plus nous occuper, il diminue nos salaires ! Nous sommes obligés de manger du pain de son, on crève de faim !

- Ecris aussi que depuis 16 à 18 ans, par ordonnance du roi, nous avons été chargés d'une route à faire, elle a été faite et nous a coûté un quart de taille annuelle. Cette route est finie, depuis plusieurs années, ça n'empêche que nous payons encore tous les ans la même somme!

- Oui, et pis, ajoute aussi, il n'est pas normal qu'on ait pas le droit de tuer le gibier qui vient manger nos récoltes. On crève de faim, et on ne peut pas tuer les lièvres et les lapins. C'est pas juste, il faut le droit de chasse pour tous!

- Vous ne voyez plus rien à dire à nt' roi?

- Allez Jules, apporte-nous ton vin et trinquons à la santé de not' bon Roi qui va remettre d' l'ordre!

- A not'bon Roi, à Louis!

Tableau III : Les Etats Généraux ou le peuple prend la parole, le Tiers Etat se réveille.

Conteur : Le 5 mai 1789, c'est l'ouverture officielle de l'Assemblée des Etats Généraux dans la salle des Menus Plaisirs à Versailles. Plus de 1000 députés, élus dans toute la France sont là. 578 représentent le Tiers Etat, c'est à dire les paysans et le bourgeois, 291 représentent le Clergé, 270 la Noblesse.

Au matin du 20 juin, les députés du Tiers Etat se trouvent à 9 heures devant l'entrée de la salle des Menus Plaisirs et, à leur grande surprise, ils y trouvent les soldats du Roi.

- La salle est fermée, vous ne pouvez entrer!

- Mais, nous sommes les représentants de la Nation!

- La salle est fermée pour travaux. Il faut la réparer pour une prochaine séance royale, vous ne pouvez rester ici !

- Allons donc au jeu de paume, à Versailles! Nous aurons toute la place nécessaire!

- Il y a donc un jeu de Paume à Versailles?

- Oui, personne n'y joue plus depuis longtemps, il est désaffecté, mais vous y entrerez sans difficultés.

- Partons à pied, et sur le champ!

La foule se déplace.

- Je vais immédiatement rédiger une motion, il faut que tout se passe dans l'ordre et la légalité.

- A quoi bon mes amis prendre ce risque, nous sommes réunis, nous sommes prêts à délibérer, chaque instant compte, je vous propose de prêter serment immédiatement car on peut nous disperser, mais on ne peut pas diviser nos cœurs s'ils sont unis.

- **L'Assemblée Nationale décrète que ses membres prêteront serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront.**

- Nous le jurons!

Conteur : Nous retrouvons les mêmes personnages un mois plus tard, dans la salle de Menus Plaisirs. Le 23 juin, le Clergé et la Noblesse sont installés. Tous les députés sont décoiffés.

- Réfléchissez, messieurs du Tiers, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peuvent avoir force de loi sans notre approbation spéciale. Nous vous ordonnons, Messieurs de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin dans les chambres affectées à votre ordre pour y reprendre vos séances. Nous ordonnons en conséquence au Grand Maître des Cérémonies de faire préparer les salles.

- On se découvre devant les représentants de la NATION!

- Messieurs, vous avez entendu l'ordre du Roi!

- Allez dire à ceux qui vous envoient, que nous ne sortirons d'ici que par la puissance des baïonnettes!

- Monsieur, l'Assemblée est ajournée après la séance royale, je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré.

- Est-ce là votre réponse ? Dois-je en faire part au roi?

- Oui, Monsieur!

A part :- Que dois-je faire Sire, ils refusent de sortir!

- Eh bien, foutre, qu'ils restent!

Tableau IV : La prise de la Bastille.

Conteur : Dans Paris, le prix du pain est devenu trop élevé. Le 12 juillet, Necker, le ministre favorable aux réformes est renvoyé par le Roi. Dans les rues, des orateurs haranguent la foule.

Des attroupements se forment. 6000 personnes défilent dans les rues. Une troupe de 30000 soldats entoure la ville. Le 13 juillet, les bourgeois de Paris décident la création d'une milice : la Garde Nationale. Il leur faut des armes. Le 14 juillet, la foule se dirige aux Invalides et s'empare de 40000 fusils et de 12 canons. Mais la poudre et les munitions sont à la Bastille...

Scène visuelle : **Prise de la Bastille.**

Conteur. Le 17 juillet, le Roi accepte la cocarde tricolore: le blanc, la couleur royale le bleu et le rouge, les couleurs de Paris. (Un enfant entre avec des drapeaux tricolores).

Après le 14 juillet, les bruits les plus fous courent de villages en villages. Les paysans armés de piques, de fourches, de faux, s'attaquent aux châteaux, pillent, saccagent, incendient...

A Versailles, la nuit du 4 août, l'Assemblée Nationale met fin au régime féodal en adoptant un ensemble de lois dont voici quelques extraits :

- Les droits féodaux sont abolis.

- Les justices seigneuriales sont supprimées, les dîmes sont abolies (impôts dus au clergé).

- La justice sera rendue gratuitement.

- Tous les citoyens pourront être admis à tous les emplois. Le 20 août, nous retrouvons la même Assemblée Nationale. Elle adopte la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Suivaient la déclamation des articles I,II,III,IV,VI,VII,IX et X que nous n'avons pas retransmis ici, mais que vous pourrez retrouver plus loin.

Le Roi intervient et oppose son véto: « Nous ne signerons point, nous opposons notre véto! ».

Tableau VI : Le banquet.

Conteur. Et pendant ce temps-là, à Versailles...

Passage sur la scène d'un enfant avec pancarte: « Banquet du 1^{er} octobre 1789 à Versailles »

Soldats en présence de la famille royale

Un soldat dit :

-« Messieurs, portons un toast au Roi à la Reine, au Dauphin et à la famille royale!

Ils ont oublié la Nation.

- Vive le Roi, vive la Reine, vive le Dauphin!

- A bas la cocarde de couleur! Que chacun prenne la noire et la blanche!

Un soldat piétine la cocarde tricolore.

Tableau VII : La marche sur Versailles .

Conteur. Pendant ce temps à Paris, le peuple manque de pain, les boulangers sont assiégés. Le 5 octobre, 6000 femmes décident de se rendre à Versailles accompagnées de Gardes Nationaux.

- A Versailles!

- Du pain! du pain! du pain!

- Il faut ramener le Roi au Louvre qui n'est pas fait pour les chiens!

- Voyez comme nous sommes arrangées, mais la bougresse nous le paiera!

- Nous l'amènerons à Paris plus morte que vive!

- Nous voulons du pain à 6 liards la livre et la viande à 8 sous!

Une danse : la Carmagnole.

-A Paris! A Paris! A Paris! A Paris !

-Mes amis, j'irai à Paris avec ma femme et mes enfants, c'est à l'amour de mes bons et fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus précieux!

-Vive le Roi, vive la Reine, Vive le Dauphin !

Tableau VIII : La fuite à Varennes.

Conteur : C'est ainsi que les femmes ramènent à Paris, le boulanger, la boulangère et le petit mitron. Cette fois, le Roi est sous surveillance aux Tuileries. Arrive l'année 1790: pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille, la municipalité de Paris décide de célébrer lors d'une grandiose cérémonie, l'unité des Français. Tous les départements envoient des délégués (plus de 60000). En ce début 1791, les relations entre le Roi et son peuple deviennent de plus en plus tendues. Aussi le Roi décide de s'enfuir à l'étranger pour rejoindre les nobles qui ont déjà émigré de l'autre côté du Rhin.

La famille royale se déshabille et quitte la scène, arrestation de la famille.

Tableau IX : La correspondance royale. La trahison du Roi.

Conteur. A partir de ce moment, le Peuple n'a plus confiance en son Roi. Certains députés comme Danton demandent la déchéance du Roi. Le Roi ne sera plus appelé sire mais citoyen Capet. Le Roi cherche des alliés, parmi eux l'Empereur d'Autriche, le frère de la Reine Marie-Antoinette. Il lui écrit :

Paris, le 14 décembre 1791.

A Monsieur l'Ambassadeur de mon Royaume à Vienne auprès de L'Empereur d'Autriche.

Nous, Louis le XVI^{ème}, Roi de France et de Navarre, prions Monsieur l'Ambassadeur d'alerter sa Majesté l'Empereur d'Autriche. Considérant la gravité des événements et vu les liens qui nous unissent, une intervention militaire dans les plus brefs délais serait opportune. Au lieu d'une guerre civile, ce sera une guerre politique et les choses en seront bien meilleures, l'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de soutenir une demi-campagne.

En notre royaume, actuellement une majorité se dégage en faveur de la guerre entre nos deux peuples. Il faut profiter de cette opportunité pour faire taire ces enrégés.

Monsieur l'Ambassadeur, nous vous recommandons d'agir avec discrétion, prudence et fermeté afin de servir au mieux les intérêts de notre Royaume.

Signé : Louis le seizième.

Tableau XI : La République. Le calendrier révolutionnaire.

Conteur. Le 20 septembre 1792, nos armées remportent la bataille de Valmy : la Révolution est sauvée! Le 21 septembre, soit le lendemain, l'Assemblée Nationale proclame la fin de la monarchie et proclame La République. Un nouveau calendrier est adopté : ce jour est le 1^{er} vendémiaire de l'An I de la République!

Des enfants défilent avec des costumes qui correspondent à chaque mois de l'année.

Tableau XII : Exécution de Louis XVI.

Conteur. Saint Just et Robespierre réclament la mort du Roi. Le procès du Roi par le Tribunal Révolutionnaire débute le 21 décembre, le Roi est condamné à l'exécution capitale. Et le 21 janvier 1793...

Le bourreau lui coupe les cheveux, en chemise, les mains liées derrière le dos. Il veut parler, on l'en empêche.

« Je meurs innocent, je pardonne à mes ennemis. Que mon sang soit utile aux Français, qu'il apaise la colère de Dieu... »

Le bourreau brandit la tête, le peuple crie : Vive la République!

Tableau XIII : L'arbre de la Liberté.

A ce moment, on doit lutter contre les ennemis de l'extérieur, mais aussi contre ceux de l'intérieur : les traîtres, les conspirateurs. Alors se met en place le Comité de Salut Public, dirigé par Robespierre, Saint Just, Couthon : c'est le régime de la terreur. A Paris, on comptera 30000 personnes emprisonnées, il y eut près de 3000 exécutions capitales.

La bourgeoisie aspire à retrouver une certaine tranquillité, elle provoque la chute de Robespierre. L'Assemblée Nationale, avec l'aide de l'armée, va rétablir l'ordre, interdire toute manifestation populaire. Il faudra attendre 40 ans pour que le Peuple redescende dans la rue.

Plantation de l'arbre de la Liberté et discours.



ANNÉE	Ère républicaine														
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	
	Ère grégorienne														
	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	
1 ^{er} Vendémiaire	Septembre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 ^{er} Brumaire	Octobre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1 ^{er} Frimaire	Novembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1 ^{er} Nivôse	Décembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
ANNÉE GRÉGORIENNE		1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806
1 ^{er} Pluviôse	Janvier	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	22	21	21
1 ^{er} Ventôse	Février	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20	20
1 ^{er} Germinal	Mars	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22	22
1 ^{er} Floréal	Avril	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21
1 ^{er} Prairial	Mai	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21
1 ^{er} Messidor	Juin	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	20
1 ^{er} Thermidor	Juillet	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	20
1 ^{er} Fructidor	Août	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	19

Les mois du calendrier républicain

« Le poignard des patriotes est la hache de la loi », gravure de Louvion.

Texte sur la gravure « *Traîtres regardez et tremblez elle ne perdra son activité, que quand vous aurez tous perdu la vie* ».

Ci-dessous, des acteurs adultes. Manquent le Roi, la Reine sur la photo (Christian et Renée Josse), Claude Jacob, Régis Carton.



la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont nous avons déclamé quelques articles..

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que leurs actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. — Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. — La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. — La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. — La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. — La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. — Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. — Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. — La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. — Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

*Vive la République
(sur l'air de la carmagnole)*

*Les jour de fête, amusons nous (bis)
De s'amuser, il est si doux (bis)
En dépit des jaloux
En chantant, crions tous.*

Refrain

*Vive la République
Nous la voulons, nous la voulons
Vive la république
Nous la voulons, nous l'aurons.*

*Rougissons d'avoir autrefois (bis)
Osé crier :vive les rois (bis)
Moutons nous aimions tous
La majesté des loups..(Refrain)*

*Dès qu'il y a du pain et de l'eau (bis)
Il s'élançe sous les drapeaux(bis)
Il va tambour battant
Et chante en combattant. .(Refrain)*

*Vous sans-culottes féminins (bis)
En vous éveillant le matins (bis)
Pour prière en chantant
Dites dévotement. (Refrain)*

*Et vous qui n'avez pas d'époux(bis)
Prenez en un, dépêchez vous(bis)
Quel plaisir en berçant
De chanter à l'enfant.(Refrain)*

La Carmagnole.

Madam' Veto avait promis
(Bis)
De faire égorger tout Paris (Bis)
Mais son coup a manqué
Grâce à nos canonniers
Refrain
Dansons la carmagnole
Vive le son, vive le son
Dansons la carmagnole
Vive le son du canon !

Monsieur Veto avait promis
D'être fidèle à son pays
Mais il y a manqué
Ne faisons plus quartier

Amis restons toujours unis
Ne craignons pas nos ennemis
S'ils vienn'nt nous attaquer
Nous les ferons sauter.

Oui je suis sans-culotte, moi
En dépit des amis du roi
Vivent les Marseillois
Les bretons et nos lois !

Que réclame un républicain ?
L'égalité du genre humain
Plus de pauvres à genoux
Plus de riches debout

Les chants interprétés pendant le spectacle .

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Le peuple en ce jour sans cesse répète,
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Malgré les mutins tout réussira.

Nos ennemis confus en restent là
Et nous allons chanter « Alléluia ! »
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Quand Boileau jadis du clergé parla
Comme un prophète il a prédit cela.
En chantant ma chansonnette
Avec plaisir on dira :
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Malgré les mutins, tout réussira.

Celui qui se lève, on l'abaissera
Celui qui s'abaisse, on l'élèvera
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Le vari catéchisme nous instruira
Et le roi fanatisme s'éteindra
Pour être à la loi docile
Tout Français s'exercera
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Malgré les mutins tout réussira .

Ah ! ça ira, ça tiendra, ça tiendra !
On va trop bien le nouer pour que ça
s'délie
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Et dans 2000 ans on s'en souviendra.

Le despotisme expirera
La Liberté triomphera
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Nous avons ni nobles ni prêtres
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
L'Egalité partout règnera
L'esclave autrichien le suivra
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Et leur infernale clique
Au diable s'envolera.

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Les aristocrates à la lanterne
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira !
Les aristocrates on les pendra .

Paysans.

*Qui travaille la terre ?
Ah !c'est bien toi !
Qui souffre la misère ?
C'est toujours toi !*

*Quand le soleil se lève
Que le riche fait le fainéant,
Qui travaille dans les champs ?
C'est bien toi paysan !*

*Qui défend nos frontières ?
Ah, c'est bien toi !
Qui fait trembler la terre ?
C'est toujours toi !*

*Quand le drapeau se lève,
Que l'on crie en avant,
Qui marche en galopant ?
C'est bien toi paysan !*

La guillotine permanente

Le député Guillotin
dans la médecine
très expert et très malin
fit une machine
pour purger le corps français
de tous les gens à projets
Refrain
C'est la guillotine gaie,
c'est la guillotine

Pour punir la trahison
la honte rabine
ces amateurs de blasons
ces gens qu'on devine
voilà pour qui l'on a fait
ce dont on connaît les faits

Refrain

A force de comploter
la horde mutine
a gagné sans y penser
migraine maline
pour guérir ces messieurs-là
un jour on les mènera

Refrain

Dans la France on a chassé
la noble vermine
on a tout rasé, cassé
les maisons ruines
mais de noble on a gardé
de mourir le cou tranché

Refrain